



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20260407-2026-032-AR  
Date de télétransmission : 07/04/2026  
Date de réception préfecture : 07/04/2026

PUBLIE LE

01 AVR. 2026

N°2026-032

Conseil municipal  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 21 MARS 2026**

L'an deux mille vingt six, le vingt et un mars à 09 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire.

ELECTION, AU SCRUTIN DE LISTE AVEC REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE À LA PLUS FORTE MOYENNE, DES CONSEILLERS TERRITORIAUX QUI SIÉGERONT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

**Rapporteur** : M. Laurent JEANNE

**Direction et Service** : D3AJD - Direction des Assemblées, des Assurances, des Affaires Domaniales et Juridiques

**Présent(e)s :**

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. LATRONCHE, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, M. BASTIN, M. GAUDIÈRE, Mme BENAHMED, M. FORHAN, M. VIGUIÉ, Mme CIPRIANO, Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme BERTRAND, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme SAUSSEREAU, Mme SAILLAND, M. SLIMOVICI, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, Mme DE OLIVEIRA, M. RIBEIRO, M LHOSTE, M. BARON, Mme THÉOPHILE, M. PESSOA, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, Mme GUILLAUME, M. FAUTRÉ, Mme ADOMO, M. LURIER, M. SUDRE, M. SY, M. MAILLER, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA

**Secrétaire de séance :** Mme BENAHMED

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 49

Nombre de procurations : 0

Nombre de votant(e)s : 49

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

## Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.5211-6-2 et L.5211-6-1, L.5219-1 et suivants ;

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

**Vu** le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015, publié au journal Officiel le 13 décembre 2015, relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Champigny-sur-Marne ;

**Vu** l'arrêté interpréfectoral n°75-2019-10-14-001, adopté le 14 octobre 2019, fixant le nombre total de sièges que comptera l'organe délibérant de la métropole du Grand Paris ainsi que celui attribué à chaque commune membre.

**Considérant** ce qui suit :

La création au 1er janvier 2016 de la Métropole du Grand Paris.

Les établissements publics de coopération intercommunale dénommés « Établissements Publics Territoriaux » ont été créés, au 1er janvier 2016 dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris.

La ville de Champigny-sur-Marne est intégrée au territoire T10 appelé ParisEstMarne&Bois comprenant Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, Le-Perreux-sur-Marne, Maisons-Alfort, Nogent-sur-Marne, Saint-Mandé, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maurice, Villiers-sur-Marne et Vincennes.

Le nombre de conseillers de territoire est fixé en fonction du droit commun des EPCI à fiscalité propre soit en fonction de nombre d'habitants qu'ils regroupent.

L'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois est composé de 90 conseillers territoriaux.

La ville de Champigny-sur-Marne dispose de 14 représentants conseillers territoriaux qui siègeront au Conseil de l'Établissement Public Territorial (T10) selon le calcul opéré à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Ce nombre de siège comprend également les conseillers métropolitains élus au suffrage direct en même temps que les conseillers municipaux, en qualité de conseillers territoriaux de droit.

M. Laurent JEANNE et Mme Aurore THIROUX ont été élus conseillers métropolitains lors du scrutin électoral du 15 mars 2026 et siègeront donc au conseil de la

Métropole du Grand Paris et au Conseil de Territoire de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois.

En retranchant les deux conseillers territoriaux de droit, le conseil municipal de Champigny-sur-Marne doit donc procéder à la désignation à la proportionnelle à la plus forte moyenne de 12 conseillers territoriaux, parmi les conseillers municipaux, qui siégeront au conseil de Territoire.

La désignation des 12 conseillers territoriaux s'effectue au scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Les listes, de 12 noms maximum, devront alternativement être composées d'un candidat de chaque sexe sans conseiller suppléant.

Le nombre de liste présentées est de 3.

Les listes présentées sont :

- Liste conduite par Madame Sophie AMAR ;
- Liste conduite par Monsieur Julien LÉGER ;
- Liste conduite par Madame Fily KEITA GASSAMA.

**Après en avoir délibéré,**

**ARTICLE UNIQUE : SONT ÉLUS** au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, en qualité de membres titulaires pour siéger au sein du Conseil de Territoire :

1. - Sophie AMAR
2. - Michel DUVAUDIER
3. - Catherine MUSSOTTE-GUEDJ
4. - Philippe DUBUS
5. - Sabrina ABCHICHE
6. - Philippe LHOSTE
7. - Cécile THÉOPHILE
8. - Henrique RIBEIRO
9. - Asma ASHRAF
- 10.- Bernard GAUDIÈRE
- 11.- Julien LÉGER
- 12.- Caroline ADOMO

Les résultats obtenus après vote au scrutin proportionnel à la plus forte moyenne comme suit :

**Résultats : 1** tour de scrutin

**Votants : 49**

**Blanc(s) : 0**

**Nul(s) : 1**

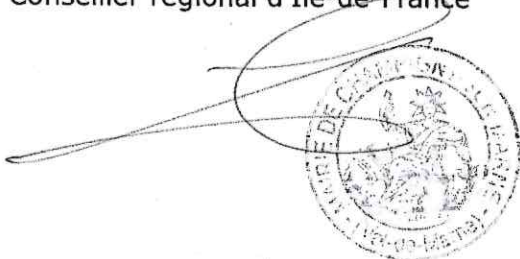
**Suffrages exprimés = 48**

**Calcul du quotient électoral = Suffrage exprimés/sièges à désigner = 4**

Liste conduite par Sophie AMAR → 38 voix = 10 sièges.

Liste conduite par Julien LÉGER → 7 voix = 2 sièges.

**M. Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Île-de-France



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Jeanne', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Champigny-sur-Marne' and '75011'.

La secrétaire de séance  
Mme Jacqueline BENAHMED



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacqueline Benaahmed', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Champigny-sur-Marne' and '75011'.